



Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE VOIRIE N° 2024-129T

Le Maire de la commune de Pont-Château

- Vu** la loi n° 82-2013 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
- Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L2212-2, L2212-2-2 et suivants,
- Vu** le Code pénal et notamment l'article R.610-5,
- Vu** le Code de la voirie routière,
- Vu** le Code de la route et notamment le décret n° 2001-251,
- Vu** l'Arrêté en date du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté en date du 6 décembre 2011 et l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu** la demande établie par l'entreprise **LANDAIS**, sise **Barel – 44130 BLAIN**, afin de réaliser des travaux de **réaménagement d'un puits**, à **La Menais sur la commune de Pont-Château**,

Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation, l'arrêt, le stationnement des véhicules au droit du chantier,

ARRÊTE :

REMPLECE L'ARRETE N° 2023-730T

ARTICLE 1 Concernant la régulation de la circulation, les dispositions suivantes s'appliqueront :

Du vendredi 1^{er} mars 2024 à 8 H 00 au mardi 5 mars 2024 à 17 H 00

- **La circulation sera interdite sur la VC 226 à La Menais, sauf pour les riverains, véhicules de secours et répurgation.**
- **Une déviation sera mise en place par la VC 243, la VC 240 et la VC 230.**

ARTICLE 2 La signalisation routière réglementaire sera mise en place par l'entreprise **LANDAIS** qui en assurera la maintenance de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 Le maire justifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 4 Monsieur le directeur général des services, Monsieur l'ingénieur territorial, Monsieur le commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie de Pont-Château et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à Pont-Château, le 27 février 2024
P/Le Maire et par délégation,
La Directrice des Services Techniques,
Madame Marine TILLET



Prénom - Nom de l'auteur : **Mme Marine TILLET**
Qualité de l'auteur : **La Directrice des Services Techniques**
Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :
- De la publication ou notification le : **27/02/2024**

Déclaration 2023112895432S
LANDAIS ANDRE

Réaménagement d'un puits
La Menais, Saint-Roch
Commune de Pont-Château



Centre Technique Municipal
Direction des Projets
2 Allée du Clos de Versailles
44160 PONT-CHATEAU
02 40 01 61 28
services.techniques@pontchateau.fr

Itinéraire 1

du vendredi 1er mars 2024 à 8h00 au mardi 5 mars 2024 à 17h00, la circulation sera interdite sur la VC226 à La Menais, sauf pour les riverains, véhicules de secours et réputation :

- une déviation sera mise en place par la VC243, la VC240 et la VC230

Itinéraire 2

